

Comment aider la Fondation Meeschaert pour l'Enfance ?

Différentes possibilités sont offertes à toutes les personnes qui souhaitent soutenir les actions de la fondation, ponctuellement ou régulièrement :

1 → Faire un don

Par chèque ou prélèvement automatique.

2 → Souscrire au Fonds Commun de Placement Investissement et Partage

Créé et géré par Meeschaert Asset Management, ce fonds diversifié est essentiellement investi en obligations convertibles et autres placements obligataires et monétaires. Il distribue chaque année ses revenus. La moitié du dividende est versée sous forme de don au compte de la Fondation Meeschaert pour l'Enfance à la Fondation de France.

3 → Réaliser une donation temporaire d'usufruit

Cette opération consiste à donner les revenus d'un portefeuille de valeurs mobilières ou d'un bien immobilier à une organisation de votre choix et pour la durée que vous souhaitez. Ces revenus ne sont plus imposables.

4 → Donner des valeurs mobilières

Il est souvent plus avantageux de donner des titres fortement chargés en plus-values plutôt que de donner le produit de leur vente. Les dons ainsi effectués ne sont pas soumis à la taxation des plus-values.

5 → Donner lors d'une succession

A l'occasion du règlement d'une succession, les dons effectués par un héritier à une fondation reconnue d'utilité publique n'entrent pas dans l'assiette soumise aux droits de succession qu'il aura à payer.

6 → Payer une partie de son ISF en faisant un don

La loi Tepas adoptée le 1er août 2007 permet à un contribuable d'obtenir une réduction de son ISF à hauteur de 75 % du montant des dons en numéraire ou en titres cotés à des établissements des fondations reconnues d'utilité publique*.

* De par son statut de fondation créée sous égide de la Fondation de France, la Fondation Meeschaert pour l'Enfance permet à ses donateurs de bénéficier de ces avantages fiscaux en plus de la réduction d'impôt au titre des dons aux œuvres.

Pour obtenir des informations sur la Fondation Meeschaert pour l'Enfance et tous les projets qu'elle soutient, votre conseiller est à votre disposition. Vous pouvez également écrire à l'adresse ci-dessous :